

AVIS PUBLIC / PUBLIC NOTICE

Centre de transfert / Transfer Center

Prenez note que lorsque vous utilisez le centre de transfert, les préposés se réservent le droit de vérifier le contenu des ordures ou matières recyclables que vous y apportez.

De plus, vous acceptez :

- D'utiliser pour les déchets seulement les sacs à ordures identifiés **ILE-DU-GRAND-CALUMET**. Des sacs sont disponibles et peuvent être achetés sur place au besoin.
- De ne pas jeter des matériaux de construction, car ils ne seront pas acceptés.
- De faire preuve de courtoisie et politesse envers les préposés du centre de transfert. Aucun geste ou parole contraire à cet effet ne sera toléré.
- De bien vouloir vous identifier et de fournir une preuve de résidence lorsque demandé par les préposés du centre de transfert.

Toute personne ne se soumettant pas à ces directives pourra se voir refuser l'accès au centre de transfert.

Toute personne ne faisant pas preuve de courtoisie et politesse envers les préposés du centre de transfert fera l'objet d'un signalement aux Services de Police de la Sûreté du Québec.

Please note when using the transfer center, the attendants reserve the right to check the contents of the garbage or recyclable material that you bring.

In addition, you agree to:

- Use for waste only the garbage bags identified **ILE-DU-GRAND-CALUMET**. Bags are available and can be purchased locally if needed.
- Do not throw away construction materials, as they will not be accepted.
- To show courtesy and politeness towards the employees of the transfer center. No gesture or speech contrary to this effect will be tolerated.
- Please kindly identify yourself and provide proof of residence when requested by the transfer center attendants.

Anyone not complying with these guidelines may be denied access to the transfer center.

Any person not showing courtesy and politeness towards the employees of the transfer center will be reported to the Police Services of the Sûreté du Québec.